

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0008/2021	Objet : Rapport d'activités 2019 - SIGEIF.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Pouvoirs : 5
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni exceptionnellement à
l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline
BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU
JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine
HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES
conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI
représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Dominique HUMEZ représentée par Céline
MONASSA, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Samantha CRISIAS représentée par
Alphonse BOYE.

Absents : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3 ;

Vu le rapport d'activités du SIGEIF pour l'année 2019 ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au SIGEIF ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activités pour l'année 2019 du SIGEIF (document annexé
à la présente délibération).

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 26 janvier 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.